

INSCRIPTION D'AUTOMNE 2018
POUR LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS – COHORTE 2018
BACCALAURÉAT D'INTERVENTION EN ACTIVITÉ PHYSIQUE (Profil Kinésiologie) (7328)

- 1) **Période d'inscription du 19 mars au 8 juin 2018. Vous devez toujours respecter les dates d'inscription inscrites sur votre autorisation d'inscription à chaque session.** Consultez le calendrier universitaire 2018-2019 pour connaître les dates importantes à chacun des trimestres.
<https://etudier.uqam.ca/calendrier-universitaire-2018-2019>
- 2) Le programme en kinésiologie s'offre à temps plein (12 crédits ou plus) ou temps partiel (11 crédits ou moins). Pour la session d'automne de la 1^{ière} année, vous devez vous inscrire aux cours suivants: **KIN1910, KIN1710, KIN1700 (cours annuel), KIN1720, KIN1600 et KIN1510.**
- 3) Pour les étudiants à temps partiel vous devez toujours vérifier si vous avez **réussi les préalables en rouges** dans la grille de cheminement avant de vous inscrire au cours. A titre d'exemple, si vous voulez faire votre stage I (KIN1900) à l'hiver 2017, vous devrez alors avoir réussi les cours KIN1910, KIN1710, KIN1720, KIN1600 et être inscrit au cours KIN1700.
- 4) Il est fortement recommandé de faire imprimer l'horaire personnel après votre inscription pour vous assurer que tous vos cours sont bien inscrits à votre dossier.
- 5) Après votre inscription, vous devez activer votre courriel UQAM à l'adresse suivante : <http://www.info-courrier.uqam.ca> et suivre la procédure indiquée, en entrant votre code permanent et votre NIP. **L'adresse de courriel sera activée automatiquement après 48 heures.** Par la suite vous pourrez consulter vos messages directement à l'adresse www.courriel.uqam.ca. Il est primordial de **vérifier régulièrement vos courriels UQAM.**
- 6) **Reconnaissance des acquis**

Si vous avez déjà suivis des cours de niveau universitaire vous pourriez demander une reconnaissance des acquis.

Pour présenter une demande de reconnaissance d'acquis, le **cours doit être réussi avec une note minimale de C** et celui-ci doit comporter un nombre de crédit égal ou supérieur au cours demandé en exemption à l'UQAM. Les documents suivants doivent être fournis pour l'étude du dossier: Plan de cours, descripteur du cours, relevé de notes (non officiel). Si l'équivalence est acceptée, un relevé officiel devra être envoyé au registraire de l'UQAM (avec la mention « Pour reconnaissance d'acquis »). **Toute demande doit être déposée avant la fin de la première session, mais avant la date limite de modification et d'annulation d'horaire pour les cours de la première session; (Date limite, sans facturation 11 septembre 2018). Après cette date, aucun remboursement ne sera possible.**